

Nov 2018

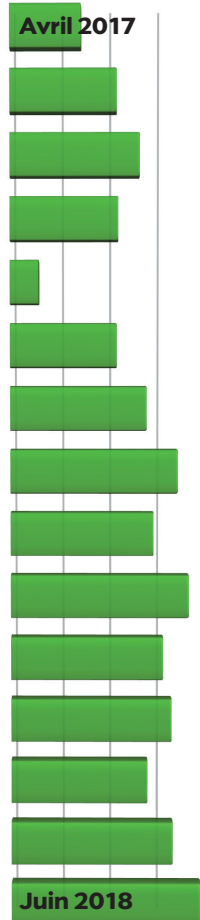
Réorganisation : **STOP** à la souffrance au travail

RAPPEL DES FAITS

ENTRE AVRIL 2017 ET

JUIN 2018 : une cellule de veille aux risques psycho-sociaux qui ne désemplit pas !

0 35 70 105 140



Depuis janvier 2018, le groupe a mis en place une nouvelle organisation. Celle-ci doit conduire à la suppression de 970 postes sur Clermont-Ferrand d'ici à fin 2020. Elle avait pour but de donner plus de responsabilités aux salariés en diminuant le nombre de managers et en priorisant les projets.

La mise en œuvre s'avère de plus en plus délicate et le constat fait par les Élus SUD est plus qu'inquiétant ! La plupart des salariés interrogés sur l'amélioration des conditions d'efficacité et de responsabilisations répond par la négative. Tous les secteurs d'activité sont touchés par ces dysfonctionnements : méthodes, achats, payes, systèmes informatiques, qualité et RDI. Les salariés vivent des situations extrêmement dégradées de leurs conditions de travail qui ont fait l'objet de signalement des risques psycho-sociaux sur l'ensemble des CHSCT.

SURMENAGE, BURN OUT ET PERTE DE SENS

Il a été observé une forte augmentation des arrêts de travail liés au surmenage et aux burn-out en lien avec la perception d'une perte de sens du travail. Pour nous, Élus SUD, il est de plus en plus difficile dans ce contexte d'avoir confiance dans les orientations stratégiques et la gouvernance de l'entreprise !

Pour faire face aux nombreux départs liés au « Plan de Départ Volontaire », l'entreprise avait décidé d'anticiper certaines embauches nécessaires afin de permettre le tui-lage et la transmission du savoir. Aujourd'hui de nombreux tickets d'embauches sont bloqués et les charges de travail des partants sont réparties sur les équipes.



970

Nombre de postes supprimés sur Clermont-Ferrand d'ici fin 2020.



FACE À CETTE SITUATION : UNE DEMANDE DE RÉUNION EXTRAORDINAIRE POUR LA MISE EN PLACE D'UNE EXPERTISE EST DÉCIDÉE !

Compte tenu de l'urgence de la situation, le Comité d'Établissement de Clermont-Ferrand, toutes organisations syndicales confondues a décidé de coordonner son action afin de mettre en lumière les interrogations nées de la mise en place de cette réorganisation. Le constat de ce mal être au travail a même été partagé par le Cabinet Alter Ego, pourtant mandaté par l'entreprise pour écouter les salariés en difficulté.

L'expertise devra donc remonter, au travers des éléments recueillis dans l'Entreprise tant auprès de la Direction que des salariés, les éléments susceptibles d'être améliorés ainsi que les mesures nécessaires à mettre en œuvre pour que les salariés puissent travailler plus sereinement ! Pour les équipes SUD, aucune organisation ne mérite de créer un déséquilibre entre la vie professionnelle et la vie privée ! Chaque salarié doit avoir une vue de sa mission, de son avenir et c'est ce à quoi nous nous attacherons au travers du plan d'action qui sera mis en place à la suite de cette expertise.

Au-delà du secteur tertiaire, les services mélangeages de Cataroux, le service compétition ainsi que l'atelier CPV de la Combaude sont également impactés par cette évolution de l'organisation.

SUD luttera dans ce contexte difficile contre l'aggravation de vos conditions de travail.

COURRIER DU CE

Extrait de la conclusion du courrier adressé par le CE à l'entreprise

Le CE de Clermont juge la situation extrêmement préoccupante :

Sur les dysfonctionnements de la nouvelle organisation, sur les pertes d'efficacité organisationnelle et économique, faisant porter le risque à très brève échéance d'une nouvelle réorganisation et d'un nouvel impact sur l'emploi

Sur les conditions de réalisation du travail et la santé physique et mentale des salariés concernés.

Le CE de Clermont estime que la recrudescence de cas individuels et collectifs ne permet pas aux CHSCT des sites de l'établissement de conduire seuls les actions de correction et de progrès nécessaires.

Nous estimons que la situation de désorganisation créée porte un préjudice grave aussi bien à la santé des salariés qu'à celle de l'entreprise.

En conséquence, suite à notre demande le 25 octobre, de la tenue d'un CE Extraordinaire, afin de débattre des sujets précités et de pouvoir nous apporter éclairage et proposition de plan d'actions, nous vous demandons de fixer la date de ce CE Extra dans les plus brefs délais.

“Mettre en œuvre des mesures pour que les salariés puissent travailler plus sereinement.”

BURN OUT,
BURN OUT,
VOUS CROYEZ
QUE C'EST
LE MOMENT
AVEC TOUT
LE TRAVAIL
QU'ON A ?

